

Question présentée par le député :

M. Rémy Pagani

Date de dépôt : 17 mai 2021

Question écrite

Possible pollution aux PCB (type dioxine) de la Versoix et du lac Léman

Considérant :

- la demande d'enregistrement présentée par la SAS ISDI du Chauvilly ayant pour objectif l'Installation d'un Stockage de Déchets Inertes à la confluence des cours d'eau de l'Oudar et du Maraichet en Pays de Gex ;
- que l'Oudar est un affluent de la Versoix et que cette rivière se jette dans le lac à proximité d'une station de pompage d'eau potable des SIG ;
- la présence de PCB résultant d'une analyse des sédiments solides constatée (parcelle BC-59 au sud du site, propriété commune de Gex) dans des analyses en date de novembre 2020, menées à l'initiative de l'association ATENA (Association gessienne pour la Transition Ecologique, la protection de la Nature et du patrimoine) laisse supposer que les parcelles 66 et 71 de la société Pélichet Albert présentent une pollution recouverte de remblais ;
- qu'en 2013, sur la base d'indications suffisantes de cancérogénicité chez l'homme et chez l'animal, **le CIRC a classé les PCB comme cancérogènes certains pour l'Homme (groupe 1)**. De plus, les PCB de type dioxine ont aussi été classés dans le groupe 1 sur la base de fortes indications d'un mécanisme de cancérogenèse ;
- que pendant plus de 35 ans la présence d'une décharge industrielle (les encombrants) située en bordure du site de la décharge des ordures ménagères est « passée inaperçue », la rupture de la digue de juin 2018 ayant pourtant permis d'observer le toit de ces ordures sur le flanc sud de la parcelle 66 ;

- que le site de pompage en eau potable de Pré Bataillard se situe à proximité immédiate au nord et que les lixiviats aux PCB s'écoulent à un niveau topographique plus élevé que le niveau piézométrique de la nappe en période de pompage ;
- que les infiltrations au niveau du substratum sur les parcelles 66 et 71 sont inconnues, mais peuvent être importantes, car ces parcelles ont été excavées (exploitation de la gravière) pouvant avoir détérioré l'efficacité de la couche imperméable séparant les couches superficielles des couches plus profondes exploitées pour l'eau potable de Pré Bataillard ;
- que l'organisme qui s'occupe des cours d'eau qui se jettent dans le Léman est la CIPEL et que des représentants politiques de chaque côté de la frontière siègent en son sein,

mes questions sont les suivantes :

- *Suite à la rupture de la digue de la décharge industrielle au confluent de l'Oudar et du Maraichet dans le pays de Gex, les autorités du canton ont-elles été informées de ce fait et des risques encourus quant aux possibles contaminations de la Versoix et du lac Léman ?*
- *Les autorités cantonales ont-elles été informées de la demande présentée par la SAS ISDI du Chauvilly ayant pour objectif l'Installation d'un Stockage de Déchets Inertes à la confluence des cours d'eau de l'Oudar et du Maraichet en Pays de Gex ?*
- *Les autorités cantonales ont-elles procédé à des analyses régulières de l'eau de la Versoix, notamment sur la possibilité d'y trouver des PCB suite à la rupture de la digue en juin 2018 en bordure de la décharge des ordures ménagères ?*
- *Des études ont-elles été menées sur l'impact de cette pollution sur la faune aquatique et la pisciculture (entreprise piscicole de Versoix) ?*
- *De manière générale, les autorités suisses et cantonales sont-elles régulièrement informées de la qualité de l'eau du bassin versant régional constituant, au dire d'experts, plus de 80% de l'eau régénérant les nappes phréatiques du canton de Genève ?*
- *Concernant la Convention d'Espoo (Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière) qui impose d'informer les autorités concernées en cas de pollution et de solliciter les Etats sur toutes les décisions qui pourraient avoir un*

impact transfrontalier, cette démarche politique et administrative a-t-elle été entreprise par les autorités françaises tant du point de vue d'une éventuelle pollution aux PCB que de l'Installation d'un Stockage de Déchets Inertes à la confluence des cours d'eau de l'Oudar et du Maraichet en Pays de Gex ?